

Comité Régional de Normandie de Tir à l'Arc

Commission Sportive

(Cibles anglaises et Beursault)



Championnats régionaux individuels

Tir à l'arc Extérieur TAE

Cahier des Charges

Adopté au Comité Directeur du 14/09/2024



- **Préambule :**

L'organisation des championnats régionaux fait l'objet d'un règlement sportif.

Ces championnats régionaux sont, à l'instar des championnats de France, des marqueurs forts de fin de saison estivale normande et se doivent de proposer le meilleur niveau de prestations afin d'honorer les meilleurs archers normands et d'être une vitrine de la bonne santé de notre sport vis à vis des institutionnels et des médias.

Traditionnellement organisés par le Comité Régional au Centre Sportif Normand à Houlgate, ces championnats peuvent éventuellement être organisés par d'autres structures, c'est pourquoi ce cahier des charges s'adresse aux organisateurs en général.

Ce cahier des charges a pour but d'aider les organisateurs de ces compétitions en leur fournissant un cadre indiquant les différentes contraintes auxquelles ils peuvent être confrontés. Ce document est amendable si besoin.

- **Objectifs :**

Définir le programme de ces championnats, prendre en compte les contraintes imposées du fait des règlements sportifs et anticiper sur les surprises éventuelles en fonction des conditions et des circonstances... Evaluer les caractéristiques du terrain, le nombre de personnes nécessaires à la logistique, etc...

- **Caractéristiques générales :**

- Le nombre de places offertes doit être **au minimum de 135** par jour de compétition.

- L'organisateur doit pouvoir mettre en place au minimum de **45 cibles** avec 2 m 40 entre axes minimum.

- Dimensions minimales souhaitées du terrain 120 m x 100 m

- Les frais d'organisation sont à la charge de l'organisateur.

Les médailles sont offertes par le Comité Régional. Le droit d'inscription ne peut excéder 10 € par archer. Le Comité Régional se réserve le droit de modifier ce tarif en fonction de l'évolution des règlements et des coûts.

- **Avant la compétition :**

- Au moins 2 mois avant la compétition, l'organisateur doit faire parvenir au Comité Régional et à la Commission Sportive une invitation (qu'il aura soumis et fait valider auparavant par l'arbitre responsable ou le PCRA) avec les renseignements habituels :

Identification de l'organisateur, logos du club organisateur et du Comité Régional, date et lieu (adresse précise du terrain), nom de l'arbitre responsable, programme horaire, la tenue exigée, la forme du concours (distances, blasons), et toutes informations favorisant l'accueil des archers concernant les moyens d'hébergement ou la restauration (buvette ou réservation de repas).

- Cette invitation devra être mise en ligne le plus tôt possible sur le site du Comité Régional avec le lien de pré-inscription disponible sur l'invitation.

- Demander auprès de la mairie dont dépend le club, une autorisation de buvette selon la réglementation en vigueur. Avertir les autorités (police, gendarmerie) de l'organisation de la compétition dans la mesure où cela peut générer un flux important de circulation et des difficultés de stationnement.

- Installer un fléchage permettant un accès aisé au site de compétition à partir d'un lieu facilement repérable sur une carte routière. Des lieux de stationnement proches et suffisamment grands doivent être mis à disposition des archers sans que l'organisateur ou le Comité Régional ne puissent être tenus responsables de la sécurité sur ces parkings.

- Quelques jours avant ou la veille du concours, le terrain doit être tracé et le matériel mis en place, s'assurer d'en avoir suffisamment pour un remplacement éventuel (chevalets, paillons, blasons). Disposer de chronotirs en bon état (avec piles de rechange) et tout le matériel nécessaire en cas de panne électrique (panneau de gestion des tirs, drapeaux).

- Le délégué technique établi le plan de cible en disposant les archers par catégories et par ordre de classement régional sur des cibles contiguës. Deux archers d'un même club au maximum sur une cible. Le plan de cible doit être validé par l'arbitre responsable.

- Editer les feuilles de marque individuelles en double exemplaire et les regrouper par cible sur des plaquettes. L'organisateur peut remplacer la contremarque par un système électronique de marquage et d'affichage.

- Editer les feuilles de marque individuelles pour les phases finales.

- Le Comité Régional diffuse à l'organisateur et à l'arbitre responsable un pack comprenant tous les outils nécessaires à la bonne tenue de la compétition (feuilles de marque pour les phases finales, tableaux des duels, accréditations, feuilles de gestion pour les arbitres, tableau excel pour la gestion des duels, scoreurs, plan type du terrain avec implantation des cibles et repérage des catégories). Certains documents peuvent être dématérialisés au format pdf et seront à éditer par l'organisateur. Une signalétique régionale est également à disposition de l'organisateur (bannières, event flags)

- Il est impératif d'utiliser les documents et matériels mis à disposition par le Comité Régional.

- **Communication :**

- Prévenir les médias de la manifestation et inviter des personnalités.
- Un championnat régional quel qu'il soit doit être l'occasion de mettre notre sport en avant par n'importe quel type de média (TV, Radio, Presse écrite, réseaux sociaux, panneaux municipaux, affiches...) et auprès de nos partenaires institutionnels (personnalités locales ou régionales, dirigeants des autres disciplines sportives de la commune, partenaires privés ...)
- Un dossier de presse est conseillé pour favoriser la compréhension des journalistes. Ce dossier expliquera le déroulement de la compétition, le palmarès des archers notoires présents... Les films, photos ou prises de son seront faites dans le respect des archers et ne devront en aucun cas perturber le bon déroulement de la compétition. C'est l'arbitre principal qui autorise l'accès des journalistes ou éventuellement des personnalités à l'aire de jeu.
- Quelques classements définitifs pourront être édités pour les journalistes et ne seront diffusés qu'après les podiums.

- **Le jour du concours :**

- Afficher le règlement sur le panneau d'affichage du terrain.
- Disposer de locaux ou barnums pour le greffe, le poste informatique, les arbitres et pour un éventuel contrôle anti-dopage et mettre des toilettes à disposition.
- Inspection du matériel simultanément au greffe.
- Penser pour le poste informatique, à vérifier l'état de l'ordinateur avec dernière version du logiciel de résultat en vigueur (Résult'Arc ou autres) et de l'imprimante (stock de papier, encre).
- Prévoir, si possible, du matériel informatique de secours (ordinateur, imprimante)
- Distribuer un dossard à chaque archer lors du passage au greffe.
- Prévoir des badges d'accréditation pour le délégué technique et les membres du Comité Régional, les entraîneurs, les membres du jury d'appel, les bénévoles de terrain s'ils n'ont pas de tenue spécifique, autres personnes (journalistes, photographes).
- Les entraîneurs qui présentent leur carte d'entraîneur en cours de validité peuvent accéder au terrain dans la limite d'un entraîneur par tranche de 4 archers pour un même club et par départ. Le greffe est chargé de donner aux entraîneurs en règle une accréditation et de transmettre à l'arbitre responsable la liste des entraîneurs accrédités.
- Disposer dans la mesure du possible d'une sonorisation pour l'animation (informations, résultats, présentation des duels).
- Prévoir des binômes de bénévoles de terrain pour le remplacement des blasons, l'agrafage, avec quelques outils de base (pinces, marteau) et la résolution des problèmes techniques. Un binôme pour 10 cibles environ.
- Planifier l'heure du repas des différents bénévoles et officiels.
- L'organisateur doit prendre en charge la restauration des officiels, des arbitres et de l'équipe technique (délégué, et éventuels gestionnaires des feuilles de marques électroniques). Le nombre de personnes à prendre en compte, en plus des arbitres, pour l'organisation des repas, sera communiqué par le CRNTA au moins trois 3 semaines avant la compétition, ainsi que la liste des personnes dont les repas devront être facturés au CRNTA.
- Editer les résultats pour affichage dès la fin des qualifications et préparer les tableaux de duels.
- Disposer de panneaux d'affichage pour les résultats et les duels
- Pour la phase de duels, placer un scoreur par duel pour les arcs classiques et deux pour les arcs à poulies.
- Prévoir une cérémonie protocolaire immédiatement après les finales, présidée par le Président du Comité Régional ou son représentant en présence des personnalités officielles

et des arbitres. Les discours doivent être brefs (organisateur, personnalités), podiums avec remise de récompenses, pot de convivialité.

- Le podium (sécurisé et stable) doit être installé dans un endroit favorisant les photos, et doit être entouré par les oriflammes et banderoles du Comité Régional, de la FFTA, du comité Départemental, du Club organisateur et des éventuels partenaires.

- **Délégué technique :**

- Le Comité Régional désigne un délégué technique pour chaque championnat régional dont le rôle est d'établir une collaboration étroite avec l'organisateur. Il doit avoir une bonne connaissance des règlements et du cahier des charges. Il doit aussi en tant que représentant officiel du Comité Régional, veiller à la réputation de celui-ci.

- Il prend contact avec l'organisateur quelques jours avant la compétition pour organiser sa venue, expliquer son rôle, demander de l'aide et poser ses questions éventuelles.

- Il **participe à la réunion** entre l'arbitre responsable et les arbitres désignés, le jury d'appel et l'organisateur.

- Il gère avec le responsable informatique de l'organisation, la saisie des résultats et le programme des phases finales.

- Il veille au bon déroulement de la compétition dans le cadre du programme établi initialement.

- Il fait son rapport sur le déroulement de la compétition au Comité Régional.

- Ses frais (déplacement, hébergement, repas) sont pris en charge financièrement (sur justificatifs) par le Comité Régional sauf le repas le jour du concours pris en charge par l'organisateur.

- **A l'issue du concours :**

- L'organisateur doit envoyer les résultats du tir de qualification du concours à la FFTA par l'intermédiaire du logiciel de résultat en vigueur (Résult'Arc ou autres), le jour même de la compétition.

- **Date d'application :**

- Le présent règlement est applicable à partir du **14 septembre 2024**